



Prise de position sur la recommandation des vaccins antipneumococciques conjugués de valences différentes par groupe d'âge

Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Première publication le 07.03.2025 / Actualisation le 23.02.2026

Contexte

Pour la vaccination contre les pneumocoques, l'OFSP et la CFV recommandent en principe un vaccin conjugué (PCV) pour tous les groupes cibles. En 2025, Swissmedic a étendu l'autorisation du PCV20 aux enfants de moins de 6 ans et a autorisé un nouveau vaccin 21-valent (PCV21) dès l'âge de 18 ans. Les vaccins recommandés par groupe cible ont donc été réévalués. Pour ce faire, la couverture des sérotypes du PCV par rapport à la répartition actuelle des sérotypes des cas de maladies pneumococciques invasives (MPI), l'autorisation et la prise en charge des coûts par PCV et par groupe d'âge ont été prises en compte.

Par cette prise de position, la CFV souhaite informer tous les professionnels concernés des vaccins actuellement recommandés par groupe d'âge / groupe cible. Cette prise de position sera mise à jour en temps utile, par exemple si de nouveaux vaccins sont recommandés pour certains groupes cibles ou si une décision de non-recommandation est prise.

Tableau récapitulatif des vaccins conjugués contre le pneumocoque (PCV) actuellement recommandés par groupe d'âge / groupe cible (état au 23 février 2026)

Groupe d'âge / groupe cible	Vaccin (PCV) recommandé par groupe cible			
	PCV13 (Prevenar 13®)	PCV15 (Vaxneuvance®)	PCV20 (Prevenar 20®)	PCV21 (Capvaxive®)
2–6 mois : vaccination de base (schéma à 3 doses « 2+1 »)	OUI ¹⁾	OUI ¹⁾	Non	Non
2–6 mois : avec facteur de risque (schéma à 4 doses « 3+1 »)	OUI ¹⁾	OUI ¹⁾	NON ¹⁾	Non
7 mois – 4 ans : vaccination de rattrapage	OUI ¹⁾	OUI ¹⁾	NON ¹⁾	Non
5–17 ans : personnes à risque	Non ²⁾	Oui ³⁾	Oui ³⁾	Non ⁴⁾
18–64 ans : personnes à risque	Non ²⁾	Non ²⁾	Oui ³⁾	OUI ⁵⁾
≥ 65 ans	NON ²⁾	NON ²⁾	OUI ¹⁾	OUI ¹⁾

OUI / NON en gras = le PCV est autorisé pour le groupe d'âge / le schéma vaccinal recommandé.

- ¹⁾ *Condition préalable à la recommandation* : autorisation et prise en charge des coûts pour le groupe d'âge / les schémas de vaccination recommandés.
- ²⁾ Plus recommandé en raison de la couverture sérotypique actuelle, voir figures 1 et 2.
- ³⁾ Recommandé en dehors de l'autorisation à partir de 6 ans (jusqu'à 64 ans), tant qu'aucun PCV autorisé et remboursé n'est disponible pour cette tranche d'âge.
- ⁴⁾ Pas de recommandation pour le PCV21 en dehors de l'autorisation (entre autres, pas encore d'autorisation pédiatrique au niveau international).
- ⁵⁾ Une demande de prise en charge des coûts pour les personnes à risque âgées de 18 à 64 ans a été déposée, décision en attente.



1. Vaccins conjugués contre le pneumocoque (PCV) recommandés par tranche d'âge et groupe cible

1.1. Enfants de moins de 5 ans

PCV autorisés

Actuellement, trois PCV sont autorisés pour le groupe d'âge < 5 ans :

- un vaccin 13-valent (Prevenar 13[®]),
- un vaccin 15 valent (Vaxneuvance[®]) et
- depuis juin 2025, un vaccin 20-valent (Prevenar 20[®]).

Pour le schéma à trois doses (« 2+1 ») actuellement recommandé chez les nourrissons de moins de 7 mois, Prevenar[®] 13 (PCV13) et Vaxneuvance[®] (PCV15) sont autorisés ; Prevenar[®] 20 (PCV20) n'est autorisé que pour un schéma vaccinal à 4 doses (« schéma 3+1 ») pour cette tranche d'âge.

En principe, on recommande pour les enfants de moins de 5 ans un PCV qui est autorisé ET remboursé pour le groupe d'âge et les schémas de vaccination recommandés. Il s'agit actuellement des vaccins PCV15 et PCV13.

- Une série de vaccinations PCV chez les enfants de moins de 2 ans devrait, si possible, toujours être terminée avec le même vaccin que celui avec lequel elle a été commencée. Une série commencée avec le PCV13 peut toutefois être terminée avec le PCV15.
- Si un enfant de moins de 5 ans est complètement vacciné contre les pneumocoques, aucun rappel avec un vaccin de valence supérieure n'est recommandé.

Vaccins actuellement recommandés par groupe cible (âge < 5 ans)

Vaccination de base des nourrissons nés à terme, âgés de moins de 7 mois, sans facteur de risque (selon le schéma vaccinal « 2+1 ») :

- **PCV15 ou PCV13** sont recommandés comme options vaccinales équivalentes.

Justification : en regard de la répartition des sérotypes des cas de MIP âgés de < 5 ans au cours des dernières années, la différence de couverture entre le PCV13 et le PCV15 est faible, de sorte que les deux vaccins sont considérés comme équivalents (voir figure 1).

- *Le PCV20 n'est PAS recommandé pour la vaccination de base des nourrissons < 7 mois avec trois doses de vaccin (schéma vaccinal « 2+1 »).*
- Si la série de vaccinations d'un nourrisson sans facteur de risque de < 7 mois comprend, contrairement à la recommandation actuelle, une dose de vaccin PCV20, la série de vaccinations doit être complétée selon le schéma « 3+1 » (à l'âge de 2, 4, 6 et 12 mois) afin d'obtenir une réponse immunitaire équivalente au cours de la première année de vie.

Prématurés (et les autres nourrissons à risque élevé) à partir de l'âge de 2 mois /

Vaccination de rattrapage des enfants non vaccinés âgés de 7 mois à 4 ans :

- **PCV15 ou PCV13** sont recommandés comme options vaccinales équivalentes (*justification*, voir ci-dessus).



1.2. Personnes à risque âgées de 5 à 17 ans

PCV autorisés

Trois PCV sont actuellement autorisés *pour les enfants âgés de 5 ans* :

- un vaccin 20-valent (Prevenar 20[®]) depuis juin 2025,
- un vaccin 15-valent (Vaxneuvance[®]) et
- un vaccin 13-valent (Prevenar 13[®]) (plus recommandé depuis 2025).

Aucun PCV n'est actuellement autorisé *pour la tranche d'âge 6–17 ans*.

Vaccins actuellement recommandés

➤ **PCV20 ou PCV15** sont recommandés comme options vaccinales équivalentes.

Justification : en regard de la répartition des sérotypes des cas de MIP âgés de 5–17 ans au cours des dernières années, la différence de couverture entre le PCV20 et le PCV15 est faible, de sorte que les deux vaccins sont considérés comme équivalents (*voir figure 1*).

- Pour les personnes à risque âgées de 6–17 ans, la vaccination avec le PCV20 ou le PCV15 continue d'être recommandée en dehors de l'autorisation.

1.3. Personnes à risque âgées de 18 à 64 ans

PCV autorisé

Actuellement, un vaccin PCV est autorisé pour les adultes âgés de 18 à 64 ans :

- un vaccin 21-valent (Capvaxive[®]) depuis l'automne 2025.

Vaccins actuellement recommandés

➤ **PCV21 ou PCV20** sont recommandés comme options vaccinales.

Le PCV15 n'est plus recommandé pour ce groupe cible.

Justification : la couverture sérotypique actuelle du PCV21 (ou PCV20) est nettement supérieure (>20 %) à celle du PCV15 en ce qui concerne la répartition sérotypique des cas de MIP âgés de 18–64 ans (*voir figure 2*).

- Une demande de prise en charge des coûts pour les personnes à risque âgées de 18 à 64 ans a été déposée pour le PCV21, décision en attente.
- Le PCV20 continue d'être recommandé en dehors de l'autorisation de mise sur le marché en tant qu'option vaccinale tant qu'aucun PCV remboursé n'est disponible pour ce groupe cible.

1.4. Personnes âgées de 65 ans et plus

PCV autorisés

Actuellement, quatre PCV sont autorisés pour les personnes âgées de ≥ 65 ans :

- un vaccin 21-valent (Capvaxive[®]) depuis l'automne 2025,
- un vaccin 20-valent (Prevenar 20[®])
- un vaccin 15-valent (Vaxneuvance[®]) (nouvellement plus recommandé) et
- un vaccin 13-valent (Prevenar 13[®]) (plus recommandé depuis 2025).

Vaccins actuellement recommandés

➤ **PCV21 ou le PCV20** sont recommandés comme options vaccinales équivalentes.

Le PCV15 n'est plus recommandé pour ce groupe cible.

Justification : en regard de la répartition des sérotypes des cas de MIP chez les personnes âgées de ≥ 65 ans au cours des dernières années (*voir figure 2*), la différence de couverture entre le PCV20 et le PCV21 est faible (< 20 %), de sorte que les deux vaccins sont considérés comme équivalents. La couverture par le PCV21 (ou le PCV20) est nettement supérieure (> 20 %) à celle du PCV15.



Figure 1 : Proportion (en %) des maladies invasives à pneumocoques de sérotype connu*, causées par un sérotype qui aurait été couvert par les vaccins PCV13, PCV15 ou PCV20. **Enfants, selon les groupes d'âge 0-4 ans et 5-17 ans, 2010-2024.**

*Le sérotype est connu dans 57 à 100 % des cas selon les années. Peu de cas sont enregistrés chez les enfants, ce qui entraîne des fluctuations annuelles plus importantes dans les pourcentages.

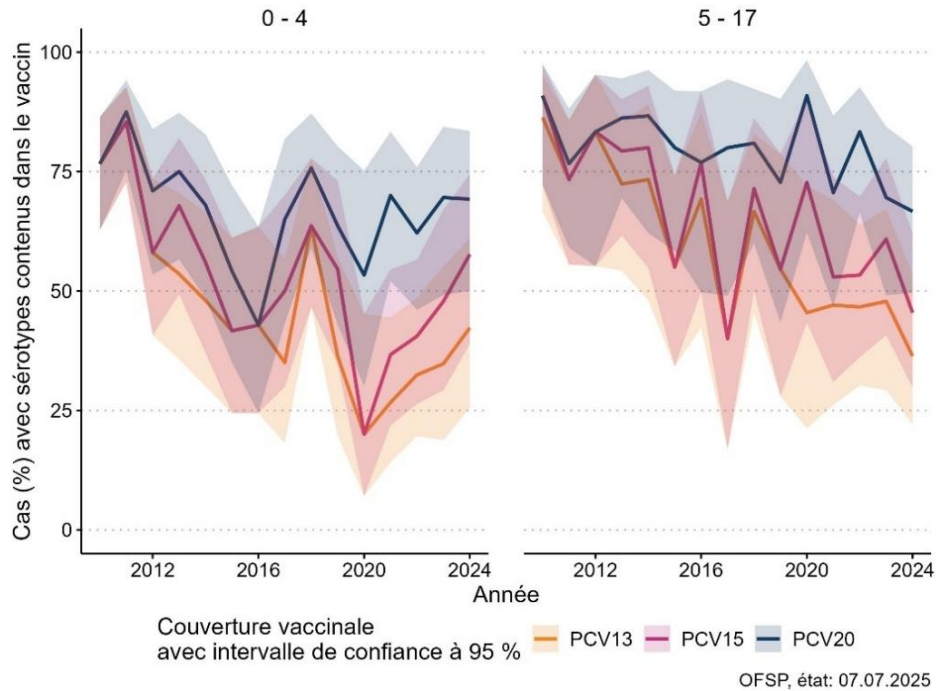
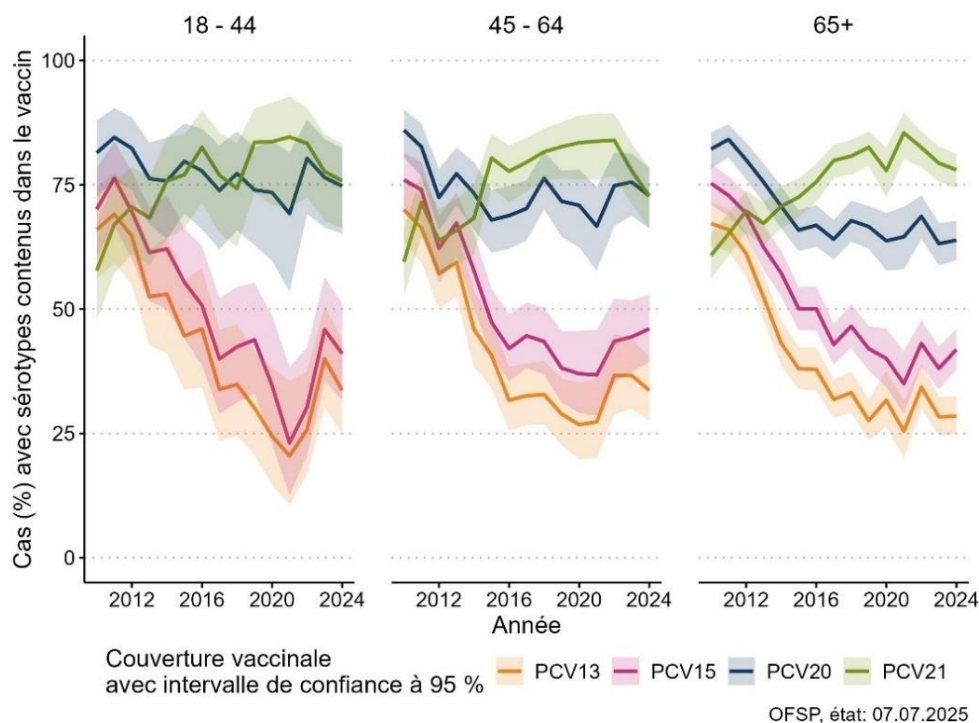


Figure 2 : Proportion (en %) de maladie invasive à pneumocoques de sérotypes connus*, causées par un sérotype qui aurait été couvert par les vaccins PCV13, PCV15 ou PCV20. **Adultes, selon les groupes d'âge 18-44, 45-64 et ≥ 65 ans, 2010-2024.**

* Le sérotype est connu dans 57 à 100 % des cas selon les années.





Recommandation pour les personnes à risque âgées de 5 à 17 ans déjà vaccinées avec le PCV13

Afin d'augmenter la couverture sérotypique, *une dose supplémentaire unique* de **PCV20** ou **PCV15** est recommandée pour les personnes à risque âgées de 5 à 17 ans déjà vaccinées avec le PCV13. Cette dose de vaccin PCV n'est explicitement pas recommandée en tant que vaccination de rappel.

L'intervalle recommandé après la dernière dose de vaccin PCV13 est de 1 an ; un intervalle minimal de 6 mois peut être appliqué pour des situations cliniques particulières le justifiant (par ex. début imminent d'une nouvelle immunosuppression, situation de pré-greffe).

Pour les personnes à risque âgées de 5 à 17 ans déjà vaccinées avec le PCV15 ou le PCV20, aucune dose supplémentaire d'un vaccin de valence plus élevée n'est actuellement recommandée.

Recommandation pour les personnes à risque âgées de 18 à 64 ans et personnes âgées de ≥ 65 ans déjà vaccinées avec le PCV13 ou le PCV15

Afin d'augmenter la couverture sérotypique, *une dose supplémentaire unique* d'un PCV de valence plus élevée est recommandée comme suit aux personnes à risque âgées de 18 à 64 ans et aux personnes âgées de ≥ 65 ans déjà vaccinées avec le PCV13 ou le PCV15.

Personnes :

- *vaccinées jusqu'à présent, uniquement avec le PCV13* : 1 dose unique de **PCV21** ou de **PCV20**
- *déjà vaccinées avec le PCV15* : 1 dose unique de **PCV21**

Cette dose de vaccin PCV n'est explicitement pas recommandée en tant que vaccination de rappel.

L'intervalle recommandé entre la dose précédente de vaccin PCV13, resp. PCV15 est de 1 an ; un intervalle minimal de 6 mois peut être appliqué pour des situations cliniques particulières le justifiant (par ex. début imminent d'une nouvelle immunosuppression, situation de pré-greffe).

Pour les personnes à risque âgées de 18 à 64 ans et les personnes âgées de ≥ 65 ans déjà vaccinées avec le PCV20, aucune dose supplémentaire d'un vaccin de valence plus élevée n'est actuellement recommandée.

Prise en charge des coûts des PCV recommandés par tranche d'âge / groupe cible

Des informations concernant la prise en charge des vaccinations et des vaccins par l'assurance obligatoire des soins (assurance de base) sont disponibles sur la page « Mesures médicales de prévention » de l'OFSP www.bag.admin.ch/aos-prevention.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Domaine de direction Prévention et soins de santé
Division Maladies transmissibles
E-mail : info-mt@bag.admin.ch